

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BANVILLE

Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2024

Convocation du 06 février 2024

Membres en exercice : 14
Présents : 13
Absents : 1
Votants : 12 jusqu'à 18h48 puis 13

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Madame BACA Nadine, Maire.

Etaient présents : Nadine BACA, Joëlle BABIAK, Noël BROCHET, Nathalie COSTIL -LESAGE, Erika DELIVERT, Victorien EGRET, Didier EGRET, Philippe GAUDIN, Florence LEFRANCOIS, Sébastien LEJUEZ, France MICHEL, Dominique PIVET, Jérémy TANQUEREL

Représenté(s) : Vincent DAUCHY (procuration à Jérémy TANQUEREL)

Absent(s) excusé(s) : Erika DELIVERT (jusqu'à 18h48) Sébastien LEJUEZ (jusqu'à 18h36)

Secrétaire de séance : Victorien EGRET

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures 33.

Madame le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération pour l'autorisation à signer l'offre de marché pour la fourniture et la mise en place de feux tricolores intelligents ou dits « feux récompense » dans le cadre du projet d'aménagement de la RD12.

A 13 voix pour, les membres de l'assemblée acceptent l'ajout à l'ordre de l'offre de marché.

Madame le maire présente au conseil l'arrivée de Sylvie Valley au poste de secrétaire de Mairie.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

Madame le Maire demande s'il y a d'éventuelles observations sur le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023.

Monsieur Jérémy TANQUEREL demande qu'il soit indiqué qu'il n'a pas pris part au vote du point numéro quatre.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 sera modifié en conséquence.

Les membres du conseil municipal ont approuvé à 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention le procès-verbal du 19 décembre 2023.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ ELU ET DU DÉLÉGUÉ AGENT DU CNAS – délibération 2024-01

Madame Erika DELIVERT arrive à 18h48

Madame la Maire explique que la Commune adhère de manière annuelle au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour son personnel.

C'est un comité d'établissement qui apporte des avantages

En application des statuts du Comité National d'Action Sociale, l'adhésion à cet organisme paritaire s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus et d'un délégué des agents. Ces délégués sont chargés de représenter la commune au sein des instances du CNAS.

Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux.

Madame Joëlle BABIAK présente sa candidature pour être déléguée élu.

Madame le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant les bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne Madame Joëlle BABIAK comme délégué(e) représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale,
- désigne Madame Sylvie VALLEY comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale.

DELIBERATION AUTORISANT MME LA MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'AGENCE ROUTIERE DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE LA RD12 – délibération 2024-02

Madame la Maire explique que dans le cadre des travaux d'aménagement et de réfection de la RD12, les compétences sont partagées avec l'Agence routière départementale.

Aussi, la Commune de Banville et le Département du Calvados doivent s'associer et signer une convention pour définir les modalités de réalisation des travaux et créer un groupement de commande.

Madame la Maire résume la convention et demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Il a été remarqué une coquille article 5 sur la part départementale, l'erreur sera corrigée avant signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame la Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes relative aux travaux d'aménagement de sécurité de la traverse du bourg de Banville le long de la RD12.

DELIBERATION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT- délibération 2024-03

Madame la Maire rappelle que le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à la mise en place de la prime pouvoir d'achat lors de la séance du 19 décembre 2023.

Le projet de délibération a été présenté au Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Calvados qui a rendu un avis favorable à l'unanimité le 08/02/2024.

Il convient à présent de délibérer pour approuver la mise en place de la prime pouvoir d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire selon les critères définis par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 et selon les critères définis dans le projet présenté en CST.

PRESENTATION ET DELIBERATION SUR LES DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX POUR LE GITE- délibération 2024-04

Madame la Maire explique la commission « Bâtiments communaux » s'était réunie le 10 octobre 2023 puis s'est réunie avec un complément d'information le 15 novembre 2023.

Il avait été décidé d'engager, à hauteur de 12 000 euros maximum, des travaux d'entretien et de rénovation dans les gîtes.

Il est demandé aujourd'hui de valider :

- Un devis de l'entreprise Devaux pour le remplacement de 3 fenêtres (dans le gîte 331 et le 330) pour un montant de 4299.60 euros.
- Un devis de l'entreprise ALB comprenant la réfection de la cuisine du gîte 331 (544.50 euros), le remplacement du lampadaire extérieur (313.50 euros) et le recyclage des déchets de chantier (49.50 euros) soit un montant total de 907.50 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise Devaux pour un montant de 4299.60 euros.
- Valide le devis de l'entreprise ALB pour un montant de 907,50 euros si la fourniture et la pose de l'évier sont bien incluses.
- Autorise Madame le Maire à signer les documents et entreprendre les travaux.

PRESENTATION ET DELIBERATION SUR LES DEVIS TERRE ET JARDIN POUR L'ELAGAGE- délibération 2024-05

Madame la Maire explique que l'entreprise Terre et Jardin a présenté un devis de 4620 euros TTC. Il a été demandé de refaire un devis en enlevant l'abattage des peupliers au pont de Banville.

Le nouveau devis s'élève à 1596.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions valide le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer les documents et entreprendre les travaux.

DELIBERATION SUR LES TARIFS ET COMMISSION DES LOCATIONS DES GITES POUR 2024- délibération 2024-06

Pour refaire le point pour les locations des gîtes en 2024, il a été demandé à La Conciergerie de nous préciser les montants des commissions prises par eux, par Airbnb et par Booking.

Madame le Maire redonne le détail des tarifs et commissions applicables pour l'année 2024 :

TARIF SEMAINE (du samedi au samedi)				
	GITE 330	GITE 331	GITE 329	GITE 333
MAI - JUIN - SEPTEMBRE	460	460	510	510
JUILLET - AOUT	575	575	610	610

TARIF MID-WEEK (du lundi au vendredi)				
	GITE 330	GITE 331	GITE 329	GITE 333
MAI - JUIN - SEPTEMBRE	380	380	430	430

Commissions :

Plateforme AIRBNB : 15 % du loyer

Plateforme Booking.com : 18.1% du loyer

La Conciergerie du Bessin : 12 % du loyer

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs et commissions pour l'année 2024.

DELIBERATION AUTORISANT MME LA MAIRE A SIGNER L'OFFRE DE MARCHÉ POUR LA FOURNITURE ET LA MISE EN PLACE DE FEUX TRICOLORES INTELLIGENTS DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD12 – délibération 2024-07

Madame la Maire explique que Monsieur Ledos, a envoyé l'offre financière pour la fourniture et la mise en place de 2 feux intelligents dans le cadre du projet d'aménagement de la RD12.

Il est demandé à l'assemblée de délibérer pour autoriser Madame le Maire à signer le marché global et forfaitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'offre de marché pour la fourniture et la mise en place de feux tricolores intelligents dans le cadre du projet d'aménagement de la RD12.

Informations diverses

- Information sur l'avancée de la procédure de mise en sécurité d'urgence des bâtiments en défaut de solidité des 26/28 Rue du Camp Romain ainsi que la possible destruction à partir du 15 février 2024.
- Le sens de circulation Rue des Ecrottes sera modifié pendant les travaux.
- STM a validé l'engagement de travaux route de Reviers, 180m de chaussée seront renforcés.

SEANCE LEVEE A 19H45

Le secrétaire de séance
Victorien EGRET



La Maire
Nadine BACA

